

## PORT DE L'UNIFORME

À l'École secondaire publique Louis-Riel, l'uniforme **est obligatoire pour tous les élèves dès leur arrivée et pendant toute la journée scolaire, incluant le dîner, durant les sorties scolaires et lors des journées d'examens.** L'uniforme est composé de divers items vendus et disponibles au magasin scolaire de l'école.

- L'uniforme scolaire est composé de :
  - polo rouge à manches courtes ou longues
  - pantalons noir
  - bermudas beige
  - jupe à carreaux grise longue ou courte
  - veste ou ¼ de zip rouge Nike (optionnelle)
- **Les vêtements (polo et veste) de Adidas ne sont plus acceptés.**
- **Seulement** les T-shirt de couleur **noir ou blanc** (sans écriture ou publicité) sont acceptés **sous** le polo à manches courtes ou longues. Aucun T-shirt ou «hoodie» ne peut être porté seul sous la veste et aucun «hoodie» ne peut être porté sous le polo.
- Les filles peuvent porter un collant (couleurs noir **ou** blanc seulement) sous les jupes et les shorts. Aucun autre type de pantalon (p.ex., yoga ou gymnastique) n'est accepté.
- Le seul type de foulard accepté est le Hidjab (pas de bandana ou autres foulards).
- Les anciens chandails de couleurs bleu ou noir ainsi que les anciens «hoodies» noir ou rouge ne sont plus acceptés. • Aucune casquette, tuque, chapeau ou capuchon à l'intérieur de l'école.
- Les bas ne peuvent pas être portés par-dessus le bas du pantalon.
- Pas de ceintures sur les polos ou les vestes.
- Les vêtements d'éducation physique, d'entraînement Sports-Études, ou des Académies **ne font pas partie** de l'uniforme de l'école. Donc, ils peuvent seulement être portés dans les cours d'éducation physique ou de sports études. Les gilets sportifs achetés pour célébrer un tournoi tel OFSAA ou les gilets d'équipes de sport interscolaire ne font pas partie de l'uniforme.
- Les chandails, t-shirts et autres accessoires **des programmes sportifs ne font pas partie** de l'uniforme. • Les situations suivantes constituent aussi des infractions au code vestimentaire : rouler le haut de la jupe ou le bas des bermudas ou des pantalons afin de les raccourcir, porter un vêtement ne faisant pas partie de l'uniforme LR par dessus son uniforme à tout moment de la journée scolaire incluant le dîner (p.ex., gilet, pantalon, manteau).

### **AUTRES RAPPELS :**

**-Aucun élève ne sera accepté en salle de classe et aux sorties scolaires sans l'uniforme correctement porté.**

**-L'uniforme doit être porté correctement en tout temps dans l'école et durant les sorties scolaires.**

### **Conséquences pour le non-respect du code vestimentaire**

L'élève dont la tenue n'est pas conforme au code vestimentaire de l'école se verra refuser l'accès à la salle de classe et des conséquences lui seront imposées.